



## Retard de règlement de crédit

Par **françoise**, le **03/06/2010** à **16:47**

Bonjour,

Je suis mariée, j'ai 2 enfants mensuellement je perçois en tout 790€ du RSA et de la caf et avec je paye 280€ de loyer. Pendant plusieurs années j'ai honoré le paiement de 200€ de mon crédit à la consommation. Mais depuis 1 an je ne pouvez plus payer.

Mon créancier me réclame la somme de 7642€ je lui est proposé 50€ mensuellement, mais il veut 320€ mensuellement et il ma menacé de me faire paraître devant le tribunal de grande instance.

Que dois-je-faire? Qu'est ce que je risque? car je ne peux pas donner ce qu'il me demande. Si vous avez une solution ou une réponse a mon problème merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **03/06/2010** à **17:43**

Bonsoir, il peut toujours saisir le juge pour obtenir une injonction de payer à votre encontre, compte tenu de [fluo]vos ressources rsa[/fluo], il n'ira pas loin, vous etes à la limite de l'insolvabilité, [fluo]le rsa n'est pas saisissable un gel de vos créances est certaine par le juge[/fluo], cordialement.

Par **françoise**, le **03/06/2010** à **21:02**

Je vous remerci de m'avoir répondu aussi vite car j'étais très inquiète et ça m'a rassuré